Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	20
Votants :	25

OBJET :

N°DCM2024-64

CCPR : Rapport d'activités 2023

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Alexandre PESSEY-GIROD,

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 25 juin 2024, validé le rapport d'activités 2023, dont copie jointe.

Ce rapport, prévu par l'article L5211-39 du CGCT est un document obligatoire qui retrace les activités et les services de la Communauté de Communes. Il est le reflet des activités durables ou nouvelles des services ainsi que des préoccupations territoriales de la collectivité au cours de l'année précédente. Il présente un bilan des décisions et actions engagées dans chaque secteur.

Ce document doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2023 de la C.C.P.R. joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)